



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03 58 43 00 60 / e-mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

COMITÉ DE DIRECTION

PV8 CD3

PV téléphonique du Bureau du Comité de Direction **du District de l'Yonne de Football du 27 juillet 2022**

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mme BRUNET Florence, MM. AMARAL Dominique, SABATIER Patrick, TRINQUESSE Jean Louis.

Début de la réunion : 19h30

Commission Sportive

Le Bureau du Comité de Direction valide les nouveaux calendriers Seniors 2022 / 2023 ([Annexe 1](#))

Commission Départementale d'Arbitrage

Le Bureau du Comité de Direction,

Considérant l'ensemble des missions confiées à la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA) en vertu des articles 22 du Règlement Intérieur du District de l'Yonne de Football (DYF) et 5 du Règlement Intérieur de la CDA reprenant l'article 5.2-a du Statut de l'Arbitrage voté lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Football (FFF) le 11 décembre 2021,

Considérant les manquements de la CDA lors de la saison écoulée,

Considérant l'absence de procès-verbal de la réunion plénière de la CDA en sa réunion du 8 juillet 2022,

Considérant l'ensemble des démissions au sein de la CDA,

Considérant l'impossibilité de former une nouvelle CDA pour la saison 2022 / 2023,

En vertu des articles 13.6 des Statuts du DYF, 12 et 14.4 du Règlement Intérieur du DYF,

Après en avoir informé le Président de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) et le représentant des arbitres au sein du Comité de Direction du DYF, MM. Laurent KLIMCZAK et Stéphane MOREL, le Bureau du Comité de Direction décide :

- de sursoir aux classements et affectations des arbitres du DYF,

- de sursoir à la nomination des arbitres du DYF,
- de transférer l'ensemble des missions et compétences confiées à la CDA au Comité de Direction du DYF pour une durée indéterminée.

Le Bureau du Comité de Direction confirme la tenue de l'Assemblée Générale des arbitres de l'Yonne le samedi 17 septembre prochain (matin).

Fin de la réunion : 20h00

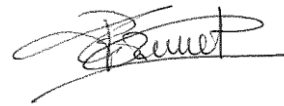
Le Président du District de l'Yonne de Football

Christophe CAILLIET



La Secrétaire de séance

Florence BRUNET



« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »